



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE HORS COMMUNE DE RESIDENCE
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Inscription à l'école du groupe scolaire Monvoisin de Conchil-le-Temple

Cet imprimé est composé d'un recto/verso

Remplir un imprimé par enfant

DOCUMENT A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGAL

Commune de résidence : _____ CP : _____

L'ENFANT : FEMININ MASCULIN

NOM : _____ PRENOM : _____

Si école fréquentée l'année précédente :

NOM de l'école : _____

Adresse de l'école : _____ Commune : _____

LE RESPONSABLE LEGAL : PERE MERE TUTEUR

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____ Commune : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) :

PERE : _____ Lieu : _____

MERE : _____ Lieu : _____

TUTEUR : _____ Lieu : _____

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE SUIVANT CAS DE DEROGATION MENTIONNES AUX ARTICLES L.212-8 ET R.212-21 DU CODE DE L'EDUCATION :

La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante, voire inexistante

La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et/ou la garde des enfants, ce qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle du/des parent(s).

Présence d'un frère ou d'une sœur, scolarisé(e) dans une école maternelle ou élémentaire publique de la même commune d'accueil et poursuivant la scolarité dans le même cycle d'enseignement, durant l'année scolaire dernière. **Joindre le certificat de scolarité.**

L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés.

Produire un certificat médical.

Poursuite de la scolarité dans le cycle maternel ou élémentaire (extérieur déjà accueilli)

Maternelle : Toute petite section Petite section Moyenne section Grande section

Elémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FAIT A : _____

Signature du responsable légal :

LE : _____

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

VILLE : _____ CP : _____

ACCORD

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à un des critères des articles L.212-8 et R.212-21 selon lesquels la commune de résidence est tenue de participer au frais de scolarisation.

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans l'école de la commune de Conchil-le-Temple avec la participation financière de ma commune de résidence, soit

Les montants ci-dessous pour la participation financière sont pour l'année scolaire 2023-2024
(En attente de la nouvelle délibération, les tarifs sont susceptibles d'être modifiés)

Maternelle :

- A partir de la rentrée : 1005 €
- Pour une inscription à partir du 1^{er} janvier : 670 €
- Pour une inscription pour ou durant le 3^{ème} trimestre : 335 €

Elémentaire :

- A partir de la rentrée : 504 €
- Pour une inscription à partir du 1^{er} janvier : 336 €
- Pour une inscription pour ou durant le 3^{ème} trimestre : 168 €

REFUS

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans l'école de la commune de Conchil-le-Temple.

Observations éventuelles :

(Cachet)

Fait à : _____, le _____

NOM, Prénom _____

Maire ou Adjoint(e) délégué(e)

Signature

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

ACCORD

REFUS

(Cachet)

Fait à Conchil-le-Temple, le _____

NOM, Prénom _____

Maire ou Adjoint(e) délégué(e)

Signature